

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 10 juillet 2024

Référence
2024_045

L'an deux mil-vingt-quatre, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur le choix du coordonnateur SPS et du bureau de contrôle pour les travaux de rénovation de l'église

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CARAY Frédéric (pouvoir à M. NESME Emmanuel).

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Absents excusés : Mme FINET Hélène, M. OUVRARD Dominique

A été nommé(e) secrétaire : Mme Noëlle LACOURT

Objet de la délibération : Délibération portant sur le choix du coordonnateur SPS et du bureau de contrôle pour les travaux de rénovation de l'église

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Date de la convocation
02 juillet 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;

Date d'affichage
12 juillet 2024

Vu la délibération 2023_005 du 31 janvier 2023 portant sur le choix du bureau d'étude pour la réalisation des travaux de l'église ;
Vu la délibération 2023_018 du 28 février 2023 portant sur les travaux de rénovation de l'église ;
Vu la délibération 2023_051 du 11 juillet 2023 portant sur l'ouverture de la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'église ;
Vu la délibération 2023_055 du 19 septembre 2023 portant sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église ;
Vu la délibération 2023_068 du 19 décembre 2023 portant sur la programmation de travaux pour la sauvegarde de l'église Saint-Pierre et demande de subvention ;
Vu la délibération 2024_020 du 02 avril 2024 portant sur le lancement de la consultation des travaux de l'église ;
Vu la délibération 2024_043 portant sur l'attribution des lots de travaux pour la rénovation de l'église ;

Vote
Pour :13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND
Le : 12 juillet 2024

Et

Monsieur le maire indique qu'une consultation a été réalisé pour le choix du coordonnateur SPS et du bureau de contrôle pour la rénovation de l'église.
Il présente les offres reçues :

Publication ou notification du : 12 juillet 2024

	Mission SPS		Mission contrôle technique	
	Offre	Classement	Offre	Classement
GALLETTI	1 881,00 HT	1	Pas répondu	/
VERITAS	2 385,00 HT	2	Pas répondu	/
APAVE	4 400,00 HT	3	4 770,00 € HT	2
ISIBAT	Pas répondu	/	2 500,00 € HT	1

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 063-216302570-20240712-2024_0045-DE



Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE CHOISIR comme coordonnateur SPS le cabinet GALLETTI pour un montant de 1881,00 € HT
- DE CHOISIR comme bureau de contrôle le cabinet ISIBAT pour un montant de 2 500,00 € HT
- D'AUTORISER le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER